

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENONQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 août 1844.

La société française est en ce moment dans un état flagrant d'affaiblissement moral. Il y a dans tous les partis trouble et confusion, et, par suite, absence de vues larges et droites. Cet état de choses est funeste à tout progrès; il compromet les destinées du pays; il le laisse sans direction morale, et le réduit à n'avoir plus en quelque sorte d'esprit public. Cet état de souffrance frappe tous les écrivains judicieux. Voici quelques courtes réflexions qu'il inspire au *Courrier de la Sarthe* :

« Nous sommes tous plus ou moins atteints d'un mal que l'on appelle le scepticisme; tous les partis semblent avoir donné leur démission, toutes les consciences semblent abattues, et nous assistons hier aux fêtes commémoratives de la révolution de juillet sans prendre part à l'allégresse officielle, comme des gens qui regrettent d'avoir ensemencé un champ stérile. Ce qui est vraiment digne de remarque dans cette situation, c'est que le parti le plus affecté du mal commun est celui qui se qualifie de conservateur. Si d'une part on commence à désespérer de l'avenir, d'autre part on ne croit plus au maintien du régime, du système, du fait présent. Quand tel est l'état des esprits, il n'y a plus, pour ainsi parler, de société politique; il n'y a plus que des individus qui apprécient tout à la mesure de leur misérable personnalité, qui n'ont d'autre soin que leur intérêt plus ou moins bien entendu, qui ne s'occupent, en un mot, que de la vie végétative et ne prêtent l'oreille qu'aux méchants discours des économistes. Or, il faut bien l'avouer, nous en sommes là.

« Quand se manifestèrent les premiers symptômes de cette dégénérescence morbide, on ne crut pas aux progrès ultérieurs du mal, on vanta l'énergie constitutionnelle de la nation française, on affirma que la corruption et les ministres ne réussiraient pas à entamer nos mœurs publiques. C'était de l'optimisme. En peu de temps ce venin a pénétré partout; maintenant on attend le remède. Quel sera-t-il? »

Pour remédier au mal moral qui nous mine, il faut rendre à l'opinion quelque force et lui donner une impulsion suffisante pour la dégager des obstacles qui l'entravent : voilà, selon nous, ce qu'il y a à faire de mieux pour le moment. Les nations ne marchent avec confiance qu'autant qu'elles ont devant elles un but certain et déterminé, qu'autant qu'elles savent nettement les conséquences qui doivent résulter des actes qu'elles veulent accomplir. Pour agir, il faut qu'elles sachent ce qu'on veut d'elles, il faut qu'elles sentent qu'elles sont dans des voies claires et précises d'amélioration; ce sont donc ces voies que la presse a pour mission d'indiquer. S'il y a une confusion dans les partis, c'est parce qu'on s'unit sans savoir si on a les mêmes pensées et les mêmes vues, c'est parce qu'on se coalise étourdiment.

Les coalitions augmentent le nombre des gens qui composent les partis, mais au détriment de la vérité et de la droiture. Alors, pour se coordonner, on se fait des concessions sans fin; on a un langage politique purement conventionnel; on se sert des mêmes mots, mais on les entend différemment. Comme le pays finit par ne pas bien comprendre ce qui se fait ou se passe autour de lui, il devient froid et indifférent aux actes et aux paroles des partis; il ne se passionne plus pour les idées qui l'excitaient à d'autres époques;

il craint toujours quelque surprise, quelque déception, et les choses se prolongent ainsi jusqu'au jour où un événement inattendu le tire de sa torpeur et le remet dans des voies de lutte et de passion. C'est alors que surgissent les tourmentes, car les points d'organisation ne sont pas consentis; aucun grand parti n'est prêt à formuler les modifications nécessaires au bien-être général. Pour rendre les chances de l'avenir moins aventureuses et moins redoutables, il faudrait ramener la vérité dans toutes les positions et rompre les alliances mal fondées; on y arriverait facilement, si on voulait surtout se donner la peine de sonder les causes de tant de confusion : quoique diverses, elles sont appréciables.

Selon nous, la ligne démocratique une fois bien établie, les autres lignes se constitueraient d'elles-mêmes; car chaque grande fraction d'opinion à ses précédents, ses principes, ses engagements. Pour cela, nous n'avons qu'à nous replacer au point où la contre-révolution a commencé à prévaloir, qu'à reprendre les idées d'égalité et de solidarité préconisées par les acteurs principaux de cette révolution. Ce n'est pas une rénovation sociale que nous avons à poursuivre, c'est la continuation de l'œuvre de 1789; ce sont les principes de nos pères que nous avons à élaborer et à compléter. La partie de la tâche qu'ils ont accomplie est grande; celle qui nous reste à achever ne l'est pas moins, car elle se compose de la mise en pratique de principes posés sans restriction, et il s'agit en outre de les compléter par des réformes sociales dont ils n'avaient pas aussi bien que nous le sentiment.

Quant à la question extérieure, elle n'a pas changé de face depuis 1789; nous sommes toujours le peuple initiateur que l'Europe coalisée voudrait dompter, et peut-être conquérir. Posons donc ceci : que nous voulons le développement continu du principe électif; que nous voulons pour tous les citoyens l'exercice de leurs droits politiques; que nous réclamons, outre ces droits, une organisation industrielle telle que tous les travailleurs puissent vivre par leur labeur, une éducation morale et intellectuelle gratuite pour tous, une profession qui mette chaque enfant en mesure de gagner sa vie honnêtement. Demandons également qu'on mette des bornes aux abus de la libre concurrence et aux fraudes commerciales; qu'on favorise l'association du travail et du capital; qu'on constitue des ateliers publics pour les ouvriers inoccupés; qu'on dégage le trop plein de nos populations par le moyen de la colonisation; que le crédit soit organisé au profit de tous.

D'accord sur ces points, qui sont praticables, et sur la nécessité de développer tout à la fois notre bien-être intérieur et notre puissance extérieure, nous finirons par avoir des idées communes, qui, bien élaborées, seront facilement adoptées, et qui, bien défendues, retiendront l'opinion.

Ainsi s'évanouira le scepticisme qui nous ronge. Ce ne sont pas des systèmes absolus qu'il faut aux nations, mais des propositions claires, distinctes, qui n'embrassent pas trop de faits et qui puissent être facilement comprises. Ainsi, le remède au mal que signale le *Courrier de la Sarthe* est donc appréciable. Pour l'appliquer, il faut avoir le courage de ses opinions et dire la vérité à chacun en toutes choses et sur toutes choses; il faut, à travers le langage doré des partis, chercher leur pensée intime, leurs vues positives et principales, et s'en expliquer. A entendre aujourd'hui les légitimistes, qui ne croiraient qu'ils sont prêts à accepter tous les principes posés en

1789? qui ne croiraient qu'ils sont devenus les plus ardents apôtres de la liberté? Mais si l'on entre dans le fond de leurs doctrines, on voit de suite surgir le principe de la prépondérance royale, qu'on veut introduire à l'aide des idées qu'on développe sur ce qu'on appelle la royauté indépendante.

Il n'y a pas de liberté certaine là où il y a un pouvoir de sa nature indépendant, c'est-à-dire ne relevant que de lui-même. Ce que nous disons là suffit pour faire voir avec quelle méthode on pourrait faire apparaître enfin la vérité sur la situation politique du pays et rendre à l'opinion quelque foi dans le présent et dans l'avenir; car ce que veulent les nations, comme nous l'avons dit plus haut, c'est connaître les voies par lesquelles elles doivent marcher pour développer leur bien-être. Ces voies sont en ce moment obstruées, on n'entend plus les indications des guides fidèles, et la confusion est grande; c'est donc à la faire cesser qu'il faut travailler.

En l'état actuel des choses, il y a des points qui nous paraissent acquis par tous les hommes sérieux. A n'en pas douter, la société française est en proie à de vives souffrances; on en connaît les causes, et l'analyse des abus sociaux a été faite. La question sociale, de ce côté, n'a donc rien à attendre de plus; il reste la question des voies et moyens et des points de réforme à atteindre. Ceux qui se sont rattachés à un système complet et absolu, ceux qui se contentent dans une forme déterminée, n'ont plus rien à indiquer de sérieux; c'est pourquoi nous disions dans un de nos derniers numéros que la *Démocratie Pacifique* devenait un hors-d'œuvre tant qu'elle n'aurait pas commencé l'organisation d'un phalanstère. Les intentions politiques des partis sont suffisamment connues; les difficultés naissent surtout des points de réforme sociale. Il nous semble que le moment est venu pour chaque parti de préciser la mesure dans laquelle il veut pratiquer ces réformes; alors il y aura d'un côté les réformateurs à systèmes spéciaux qui veulent tout ou rien, de l'autre les conservateurs qui ne veulent rien faire, et entre ces deux points culminants les divers partis qui, comme complément de leurs doctrines politiques, sont prêts à demander des réformes capables d'améliorer le sort du plus grand nombre.

Paris, le 1^{er} août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On sait que M. le prince de Joinville a consenti à ne pas approcher de Tanger, s'en rapportant à tout ce que pourrait faire M. Drummond Hay, consul-général d'Angleterre, pour obtenir les réparations qui sont demandées par la France à l'empereur de Maroc. C'est donc l'Angleterre qui intervient officiellement pour nous; c'est à sa médiation que nous avons eu recours. Or, si l'on veut se reporter à ce qui s'est passé, il y a deux mois à peine, au sein des chambres, au sujet des affaires de Maroc, voici ce que l'on trouvera dans le *Moniteur* :

« M. Mauguin : Le ministère s'est aperçu des embarras de sa position, et c'est pour cela qu'il se sera adressé à l'Angleterre. »

« M. le maréchal Soult : Pas du tout. »

« M. Mauguin : Tant mieux. Je vous en félicite. Et cependant de ces faits on peut conclure que si le cabinet ne demande pas la médiation de l'Angleterre, il demande du moins son entremise. »

« M. le maréchal Soult : Le gouvernement n'a pas besoin de sa médiation. »

Dans la même séance, M. Guizot, après avoir déclaré que le na-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 AOUT.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

On commence à reprendre quelque peu le chemin du Grand-Théâtre. L'arrivée de M. Roger a fait taire, pour un instant, les cabales. Aussi avons-nous eu cette semaine trois soirées charmantes, dont l'art seul a du moins fait tous les frais. Le premier ténor de l'Opéra-Comique s'est montré déjà dans *la Favorite*, dans *la Part du Diable* et dans *la Juive*. C'est dans l'opéra comique que son succès a été le plus remarquable.

La voix de M. Roger est souple et admirablement timbrée, notamment dans le médium, qui a de la puissance, de l'ampleur et du mordant. Ses notes élevées, naguère pleines de fraîcheur et de charme, ont perdu un peu de leur sonorité, et l'émission n'en est pas toujours obtenue avec une grande facilité; elles n'arrivent parfois qu'à force de préparations qui ne sont pas toujours heureuses. Quant à sa voix mixte, elle a des cordes charmantes et qui le servent admirablement dans les romances chantées à *mezza voce*; mais quand il veut attaquer de poitrine le *la* et le *si bémol*, on tremble que ces notes ne viennent à se briser. Cette voix, plus gracieuse et plus tendre que large et retentissante, ne semble encore que médiocrement à l'aise dans le style du grand-opéra. Chaque effet puissant qu'elle obtient, on comprend que c'est aux dépens des qualités rares et précieuses dont la nature l'a richement doué. Dans l'opéra comique, au contraire, elle se joue habilement de toutes les difficultés de vocalisation; elle est pleine de verve et d'entrain, surtout lorsqu'elle se maintient exclusivement dans le style simple du genre, et qu'elle ne cherche point à étouffer une cantilène sous de bruyantes notes de poitrine.

Dans *la Favorite*, M. Roger a laissé beaucoup à désirer sous le rapport de l'ampleur du style et de la puissance dans certaines parties passionnées du rôle : les efforts se faisaient par trop sentir. Mais aussi quelle verve et quelle bonne humeur n'a-t-il pas déployées dans le rôle de Raphaël de *la Part du Diable*! M. Roger est un comédien chaleureux et élégant, et qui tire un excellent parti des scènes les plus difficiles. On ne peut pas jouer

avec plus d'esprit, qu'il ne l'a fait les deux derniers actes de *la Part du Diable*.

Nous savons que ses amis le blâment vivement des tentatives qu'il fait pour aborder le grand opéra. Nous sommes parfaitement de leur avis. Nous ne croyons pas que M. Roger puisse de long-temps devenir un ténor fort dans toute l'acception du mot, et il peut à ce jeu altérer sensiblement la jolie voix de ténor léger qu'il possède et qui lui vaut dans l'opéra-comique de si brillants succès. Par son talent de comédien, par son élégance et par les qualités charmantes de sa voix, il pourrait rendre la vie à de délicieux chefs-d'œuvre trop délaissés, et ces succès vaudraient bien ceux qu'il pourra jamais obtenir dans *Robert* et dans les *Huquenots*, si toutefois il persiste à se faire ténor fort plutôt que chanteur agréable. A la manière dont M. Roger est applaudi, il doit voir que la majorité du public partage notre opinion sur la nature de son talent.

Notre troupe d'opéra vient de faire une excellente acquisition dans la personne de M^{lle} Leclerc-Laumont (rôles de dugazon). Ses deux premiers débuts, dans *le Postillon de Longjumeau* et dans *le Comte Ory*, ont été des plus heureux. Sa voix est juste, et son jeu a de la finesse et de la distinction; de plus, elle est jolie, et le fait est à noter comme une exception en cette année de chanteuses à figures épileptiques et aplaties.

Puisque nous en sommes sur les physionomies, disons que M^{lle} Maria Lopez (rôles de soubrettes de comédie) doit en grande partie son admission à des yeux noirs assez vifs, à un nez assez mutin, à des cheveux d'un beau noir de jais, et à un parler qui tient un peu de la polka par sa désinvolture et son excentricité; du reste, d'un talent bien inférieur à celui de M^{lle} Bonval, qu'elle remplace, et qui n'a pas réussi parce qu'elle n'a pas su arriver à propos. Pauvre comédie! priez pour elle!

Le ballet est sur le point d'avoir une jeune et jolie danseuse, M^{lle} Méline, qui, consentant à descendre d'un degré dans la hiérarchie chorégraphique, peut obtenir de grands et légitimes succès. Il y a chez elle de la souplesse, de la légèreté, de la grâce, mais point encore assez pour qu'elle puisse ambitionner tout d'abord la place de première danseuse. Nous lui conseillons donc de ne point tenter un quatrième début, et de passer au plus tôt au second rang, où la place est encore assez belle.

Pour la semaine prochaine, on nous promet les représentations de M^{lle} Tagliani; puis viendront les représentations de M. Poulhier, qui vient

d'obtenir à l'Opéra de si brillants succès dans *Robert-le-Diable* et dans *la Juive*. Nous arriverons donc à la saison d'hiver d'une façon fort confortable, artistiquement parlant, et un peu dédommagés, par la présence de quelques artistes d'élite, des scènes tumultueuses qui depuis deux mois rendaient notre théâtre inabordable.

Aux Célestins, M. Bouffé attire toujours la foule avec les vieilles pièces qu'il joue depuis bientôt quinze ans. Quant aux deux ou trois pièces nouvelles où il s'est montré, elles sont d'une médiocrité déplorable. *Daniel le Tambour*, rôle qu'il a joué ici pour la première fois, ne met que médiocrement son talent en saillie. Si la pièce n'a point été sifflée, c'est par respect pour M. Bouffé. *Le Docteur Robin* a été composé avec quelques bribes du *Père Turlututu* et de *l'Oncle Baptiste*. Il est singulier que le talent de M. Bouffé n'ait pas inspiré aux auteurs un plus grand nombre d'ouvrages supportables. Parmi les principaux comiques de Paris, c'est lui qui a le répertoire le moins varié et le moins spirituel.

Au nombre des acteurs qui le secondent avec talent, il faut surtout citer MM. Ambroise et Henry et M^{lle} Léonie Darmont.

M. Alexandre, qui a tenu si long-temps et avec tant de succès l'emploi des premiers rôles, quitte définitivement le théâtre des Célestins; il est associé avec M. Provence pour la direction du théâtre du Havre. M. Alexandre s'est toujours fait remarquer par la dignité de son caractère et par son talent consciencieux. Comme homme, ses amis le regretteront; comme acteur, il laissera dans le public d'agréables souvenirs.

C'est M. Wable qui remplace M. Alexandre. Ses deux premiers débuts, dans *le Souveur de Saint-Paul* et dans *le Chevalier de Saint-Georges*, n'ont pas été heureux. M. Wable ne nous semble guère de taille à aborder les grands premiers rôles. Dans les rôles secondaires, cependant, il a quelquefois fait preuve d'un certain talent.

Il y a dans nos théâtres toute une révolution de palais. M. Dupla n'a cédé la direction à M. Fleury, ex-directeur de Bordeaux et de Rouen. Cette combinaison directoriale dérange un peu les plans d'une certaine cabale qui depuis long-temps travaillait de tous ses efforts à faire passer la direction entre les mains de M. Lefeuvre, ex-directeur de plusieurs directions qui avaient éprouvé du désagrément. Ces messieurs s'efforcent de mettre ce petit échec au nombre de leurs causes perdues.

stère s'était borné à faire connaître à l'Angleterre les vues du gouvernement français, terminait par ces mots : « Voilà tout le rai sur notre politique dans cette affaire et sur nos rapports diplomatiques à ce sujet. »

A la chambre des pairs, dans la séance du 10 juillet, M. de Mac-kau, provoqué par les interpellations de M. de la Moskowa, s'écriait du ton d'un Jean Bart : « Ce que je puis déclarer, c'est que nous n'avons nul besoin du concours de l'Espagne ni de celui d'aucune autre puissance pour faire valoir nos droits dans la querelle avec le Maroc. »

Il est aujourd'hui constant, et les journaux officiels eux-mêmes le reconnaissent, que c'est un agent anglais qui a été envoyé auprès de l'empereur Abd-er-Rhaman pour négocier avec lui au nom de la France; et, dans la séance d'hier, M. Guizot s'indignait et provoquait M. Pasquier contre M. de Boissy, parce que celui-ci avait paru douter de sa parole !

— Hier, au Luxembourg, M. Guizot, interpellé sur la question de savoir à quel point en étaient les négociations relatives au droit de visite, a répondu qu'on négociait toujours pour obtenir des modifications aux traités de 1831 et de 1833, et qu'il ferait connaître le résultat de ces négociations au commencement de la session prochaine.

M. Guizot a bien vite oublié l'opinion des chambres sur cette question : ce qu'elles ont demandé, ce ne sont pas des modifications aux traités sur le droit de visite, c'est le rapport même de ces traités; c'est là ce que veulent les chambres, c'est là ce qu'il faut solliciter jusqu'à ce qu'on l'ait obtenu. De simples modifications aux traités laisseraient subsister le principe même de ces traités, et c'est contre ce principe que la France a protesté avec une unanimité à laquelle M. Guizot aurait dû se rendre, si le sentiment national exerçait quelque influence sur lui.

— Des députés ont-ils oui ou non souscrit à la médaille civique qui vient d'être offerte à M. Guizot pour immortaliser la glorification de son voyage à Gand? Nous l'avons pensé, et nous étions autorisés à le penser, car c'était un ami très-intime de M. Guizot qui avait fait circuler, à la salle des conférences de la chambre des députés, les deux listes que nous avons publiées. Cet intime voulait prouver que des hommes haut placés dans le monde politique avaient pris part à la manifestation dont M. Guizot avait été l'objet, et pour prouver il montrait les noms que nous avons fait connaître. N'y aurait-il eu dans tout cela qu'un stratagème d'ami trop dévoué? C'est ce que nous ne saurions croire. Cependant voilà des réclamations indirectes qui arrivent, et ce sont le *Siècle* et le *Constitutionnel* qui les produisent. D'après le *Constitutionnel*, les noms de MM. Ardant, Delebecque et Nisard ne devraient pas figurer sur les listes qui ont été publiées; d'après le *Siècle*, un autre membre de la chambre, qu'il ne nomme pas, aurait protesté contre l'acte qu'on lui a attribué.

Nous ne savons pas au juste ce qu'il y a de vrai dans ces réclamations. Les organes de M. Thiers seraient-ils jaloux de la médaille accordée à M. Guizot par ses amis, et voudraient-ils établir qu'aucun homme important n'a pris part à la souscription? C'est ce que nous ne saurions dire. Il nous paraît bien difficile que des hommes comme MM. Ardant, Delebecque et Nisard soient allés porter leurs réclamations au *Constitutionnel*, et nous comprendrions d'ailleurs difficilement que ce journal eût consenti à s'en faire l'organe. Ce n'est pas à des feuilles de l'opposition à se porter ainsi garants de l'indépendance des députés fonctionnaires.

Au surplus, il y a pour la presse ministérielle, pour la presse qui admire M. Guizot et son immortel courage, un moyen de faire cesser tous les doutes qui peuvent exister au sujet des véritables souscripteurs à la médaille. Qu'elle fasse connaître elle-même ces souscripteurs; qu'elle livre leurs noms à l'approbation et à la sympathie de leurs coreligionnaires politiques, et que M. Guizot ne soit pas le seul qui ait du courage; que ses amis, en un mot, prouvent qu'ils en ont eu autant que lui !

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} août 1844.

Avant l'ouverture, la rente était à 81 67 1/2 et 70; elle a ouvert au par- quet à 81 65. Jusqu'à deux heures la rente a été lourde, et elle est tombée en liquidation à 81 55. Lorsque les ventes ont été à peu près terminées, la rente est remontée avec rapidité, et elle a fermé au parquet à 81 95 en liquida- tion. Le report a été nul.			
Cinq pour cent	121 30	Trois pour cent belge.	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	» »
Quatre pour cent	106 50	Caisse Lafitte	» »
Trois pour cent	82 »	— — — — —	» »
Actions de la Banque	3115 »		
Obligations de Paris	1455 »		
Rentes de Naples	98 80		
Etats romains	104 0 0		
Actions d'Espagne	» 0/0		
Cinq pour cent belge	104 0/0		

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 31 juillet.

M. DE BOISSY développe quelques considérations générales. Il proteste vivement contre la direction de nos affaires étrangères. La discussion générale est fermée. La chambre passe au vote des articles du budget des dépenses.

La première partie, comprenant la dette publique et les dotations, est votée.

Il est donné lecture du budget du ministère de la justice et des cultes, dont le chiffre s'élève à 58,456,119 fr. — A l'adopté.

« Ministère des affaires étrangères, 8,619,591 fr. »

M. DE BOISSY interpelle M. le ministre des affaires étrangères sur ce fait, que les agents diplomatiques hors de leur résidence recevraient néanmoins leur traitement et des frais de voyage.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : Je répondrai tout de suite sur ce point. Quand des ambassadeurs demandent un congé pour venir prendre part aux travaux des chambres, ils ont un demi-traitement et n'ont aucuns frais de voyage. Quand ils sont mandés près du roi pour des affaires relatives à leurs fonctions, à des questions diplomatiques, on leur alloue des frais de voyage, sans diminuer leur traitement, et cela est de toute justice, puisque leur déplacement n'est pas de leur fait, et n'est que la continuation de l'exercice de leurs fonctions.

M. DE BOISSY : Je le savais, j'ai été dans la diplomatie; mais je ne trouve pas la réponse suffisante.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : Je ne puis souffrir, quand je viens de répondre à une interpellation, qu'on dise que ma réponse n'est pas suffisante.

Une vive agitation se manifeste dans l'assemblée. M. de Boissy interpelle de nouveau le ministère; une discussion ardente s'engage entre lui et M. le président qui blâme ses paroles. MM. les ministres des affaires étrangères et de la marine donnent des explications qui n'arrêtent pas M. de Boissy dans le blâme énergique qu'il fait de la conduite du cabinet. Enfin la chambre, par un vote, rappelle M. de Boissy à l'ordre.

M. DE BOISSY déclare que l'heure avancée lui fait seule ajourner la suite des observations qu'il avait à présenter, mais que l'occasion se renouvellera plus tard de les reproduire, et qu'il la saisira toujours avec bonheur. Le budget des dépenses du ministère des affaires étrangères est mis ensuite aux voix et adopté.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 1^{er} août.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses (ministère de l'instruction publique).

M. DUBOUCHAGE présente quelques observations sur le chapitre relatif aux écoles primaires. Il signale, entre autres abus, le mélange des deux sexes, et s'étonne que M. le ministre de l'instruction publique n'ait pas encore pris des mesures à cet égard.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique : Dans l'état présent, le gouvernement consacre 2,400,000 fr. à l'instruction primaire. Cette somme est insuffisante et s'applique aux écoles de garçons. On ne peut faire que des améliorations graduées avec des fonds insuffisants; mais le gouvernement fera tout ce qui dépendra de lui pour hâter la séparation indiquée par le préopinant.

Le chiffre du ministère de l'instruction publique est mis aux voix et adopté. La délibération arrive au budget du ministère de l'intérieur.

M. DUBOUCHAGE voudrait, comme on l'a demandé dans l'autre chambre, que les dépenses secrètes de la police inscrites au budget ne donnassent plus lieu à un crédit extraordinaire réclamé chaque année par un projet de loi qui fait naître des discussions politiques inutiles.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, explique comment le crédit ordinaire inscrit au budget ne s'applique qu'à une demande autorisée six mois après, et que le crédit extraordinaire est indispensable pour les dépenses imprévues nécessaires au service de la police.

M. DE BOISSY pense en ceci comme M. le ministre de l'intérieur, et ne s'oppose pas à ce que les choses suivent la marche qui leur a été imprimée jusqu'à ce jour.

Messieurs, ajoute l'orateur, à propos de ces dépenses, permettez-moi de déplorer publiquement les malheureux événements arrivés le 29 juillet. On avait déjà exprimé le désir qu'après dix années révolues, on ne célébrât plus l'anniversaire de l'insurrection de juillet. Un mouvement populaire est toujours répréhensible, et un gouvernement monarchique ne devrait pas en consacrer le souvenir. Il y a cette aggravation dans la circonstance qu'on célèbre l'anniversaire d'une victoire du peuple sur une place où le peuple a fait couler le sang d'un roi, sur une place que je puis appeler maudite sur laquelle on ne devrait plus inaugurer de fêtes publiques. Les trois jours devraient se passer sans pompes, et au lieu d'illumination et de feu d'artifice, on agirait sagement en faisant des distributions de secours à domicile. (Murmures.)

M. DUCHATEL déplore comme le préopinant le malheur qui est arrivé sur la place de la Révolution, mais il ajoute qu'il a été fort exagéré; que d'ailleurs la police a fait son devoir; que ces sortes de malheurs arrivent souvent dans une grande réunion de personnes, et que les prévisions de l'autorité ont souvent été déjouées en pareille occasion.

Arrivant à la question des fêtes des trois jours, le ministre ajoute :

Messieurs, pour ce qui concerne la célébration du mouvement populaire de 1830, le gouvernement n'y renoncera pas et il ne peut pas y renoncer; les chambres, en différentes occasions, lui ont fait une loi de maintenir ce glorieux anniversaire, et il obéira toujours à ce vœu. (Très-bien ! très-bien !)

M. DE BOISSY : Mais, Messieurs, l'anniversaire des trois jours est un souvenir révolutionnaire dangereux à soutenir à la tribune; c'est partir d'un mauvais principe que de glorifier un succès populaire sur l'ordre... (Bruits divers.)

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD, avec véhémence, et néanmoins sans se lever de son banc : Monsieur de Boissy, voilà qui est trop fort ! La révolution de juillet est le plus beau titre de gloire de la génération actuelle, et vous prétendez en faire tomber le prestige ! Il est possible que vous ne le sachiez pas, mais la révolution de juillet est le triomphe de l'ordre sur le désordre. Charles X ayant violé la charte, le peuple était en droit de punir la violation. (Vive approbation sur les bancs et dans les tribunes publiques.)

M. DE BOISSY : Quant à moi, je suis ennemi de toute révolution, et voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Cette discussion est tout-à-fait déplacée.

M. DE BOISSY : Qu'est-ce qui est déplacé? Sont-ce les faits?

M. LE PRÉSIDENT : La chambre me comprend et cela me suffit.

M. DE BOISSY : Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Vous l'avez déjà eue une demi-douzaine de fois, vous ne pouvez l'avoir en ce moment.

La lecture des chapitres continue.

M. DE BOISSY demande encore la parole. Je veux parler, dit-il, des commissaires de police. Hier j'ai parlé d'un fait à propos d'autres... des

M. LE PRÉSIDENT : Mais, monsieur de Boissy, nous n'en sommes pas au budget de la justice et des cultes.

M. DE BOISSY : Attendez donc! on ne peut avoir tout dit avant d'avoir parlé. Je veux parler des délégations données aux commissaires de police par je ne sais quel pouvoir discrétionnaire. Ces délégations ne sont pas légales.

M. DUCHATEL répond que, dans les circonstances auxquelles le préopinant fait allusion, tout s'est passé dans les formes légales.

Le chiffre du ministère de l'intérieur est mis aux voix et adopté. Il est quatre heures, la séance continue.

AFFAIRES DU MAROC.

Le Toulonnais publie la lettre suivante :

En rade de Cadix, le 25 juillet 1844.

Le 17, à une heure après midi, le bâtiment à vapeur l'*Éphrète*, commandé par M. Dunal, qui avait été chargé, dit-on, de surveiller l'escadre anglaise, est arrivé. A peine ce bâtiment avait-il mouillé que le commandant s'est rendu à bord du vaisseau amiral. Quelques minutes après S. A. R. a appelé à l'ordre tous les commandants des bâtiments composant la division et a immédiatement hissé le pavillon de partance qu'il a appuyé d'un coup de canon. Les bâtiments à vapeur ont reçu l'ordre de chauffer au plus vite et les navires à voiles de se tenir prêts à donner leurs amarres. Pendant ce temps les navires ont salué l'Espagne, et à deux heures la division est sortie dans l'ordre suivant : l'*Asmodée* a donné la remorque au vaisseau le *Suffren*, le *Gassendi* au *Jemmapes*, et le *Pluton* au *Trilon*; la *Belle-Poule* et le *Cassard* sont sortis à la voile, et nous avons fait route pour Tanger.

À un moment où la division était sur le point d'appareiller, le bâtiment à vapeur le *Rubis* est arrivé de Tanger, portant, dit-on, d'importantes dépêches à l'amiral. Le *Rubis*, après avoir rempli sa mission, a reçu l'ordre de repartir immédiatement pour Tanger.

Le 18, la division est arrivée devant Tanger. Le *Pluton*, le *Gassendi* et le *Rubis*, qui avaient pris les devants, croisaient déjà devant cette ville.

Une quinzaine de navires de guerre de différentes nations étaient mouillés sur rade. La division anglaise, qui avait, dit-on, refusé de partir, avait levé l'ancre le matin et pris le large. On nous a assuré, mais nous ne pouvons vous l'affirmer, que cette division avait fourni aux Marocains des armes et des munitions de guerre.

Nous avons appris qu'à l'approche de notre flotte, les Marocains avaient abandonné la ville et les forts, et qu'ils s'étaient réfugiés dans les terres.

La division, après avoir croisé toute la matinée devant Tanger, a reçu l'ordre de se rendre de nouveau devant Cadix. Le *Pluton*, le *Gassendi* et le *Rubis* ont reçu mission de surveiller les mouvements de l'escadre anglaise.

Le 19, l'escadre a mouillé sur rade de Cadix; l'*Adour* l'avait quittée le 18.

Le 21, la *Chimère* est arrivée apportant la correspondance et des munitions de guerre.

Le même jour, le *Pluton* est arrivé et est reparti, ayant à bord le prince de Joinville, qui se rendait à Tanger. Ce steamer est rentré le 22 et est immédiatement reparti.

Le 24, à huit heures du matin, le *Pluton* a mouillé sur rade, ayant à bord M. de Nion, notre consul-général, chargé d'affaires à Tanger, et toute sa famille, qui a quitté, dit-on, sa résidence, malgré les supplications de la population de Tanger pour l'engager à rester. À l'arrivée du *Pluton*, l'*Asmodée* a reçu l'ordre d'appareiller pour se rendre devant Tanger afin de recevoir à son bord nos nationaux établis dans cette ville.

Nous levons l'ancre dans ce moment; je n'ai plus que le temps de vous dire que toute l'escadre a le désir de voir terminer cette affaire d'une manière ou d'une autre, et que la plus prompte et la plus vigoureuse est celle que nos marins et nos soldats préféreraient voir adopter.

On lit dans la *Patrie* :

« Le bruit courait à la chambre des pairs que, dans une rencontre récente, 200 de nos saphis avaient été mis hors de combat; que le maréchal Bugeaud, qui marchait sur Fez, avait été obligé de rétrograder faute de vivres; enfin qu'Abd-el-Kader avait levé l'étendard de chef de parti dans le Maroc, et se trouvait compétiteur d'Abd-er-Rhaman dans l'ancien royaume de Fez, sinon dans la totalité de l'empire. »

Il arrive de toutes parts de graves nouvelles, et tout annonce que la politique ne sommeillera pas dans l'intervalle des sessions. Il s'est accompli à Taïti des faits qui rendent impossibles les conséquences du désaveu infligé à la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars. Déjà ce désaveu a été considéré comme une sorte de trahison; si, après ce qui s'est passé à Taïti au mois de mars dernier,

ressemble beaucoup; elle mûrit vers la mi-juillet, comme la précédente. M. Willermoz a fourni également à M. Hénon des échantillons de groseilles remarquables. Le premier est celui à grosses grappes blanches; la saveur de ses groseilles est à peu près la même que celle de la groseille ordinaire, mais un peu plus acide. Le second est le groseillier à grappes d'un beau rose.

M. Poncet, pépiniériste à la Guillotière, fait offrir à la Société un rameau de groseillier à grosses grappes rouges.

Enfin, une dernière espèce, introduite en France par M. Adrien Sénéclauze, de Bourg-Ardenal, la *groseille-cerise*, est mise sous les yeux de la Société par M. Léon Lille, horticulteur aux Brotteaux.

M. Hénon accompagne l'exposition de chacun de ces fruits de la description et de l'énumération de leurs caractères propres et distinctifs.

La séance est levée à huit heures.

Séance extraordinaire du 26 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. GUIMET.

Parmi les envois faits à la Société et qui vont enrichir sa bibliothèque, nous devons signaler la collection des mémoires de la Société royale des Sciences de Lille, et deux volumes des travaux de la Société des Naturalistes de Neuchâtel.

Cette réunion extraordinaire a principalement pour but la lecture du rapport de la commission des eaux.

M. Pigeon a la parole. Son travail, qui a captivé l'attention de l'assemblée durant la plus grande partie de la séance, et qui est établi sur des bases que nous ne pouvons reproduire ici, sera livré à l'impression et discuté ensuite dans le sein de la Société. Il donne lieu à des observations nombreuses, qui seront nécessairement alors reproduites, et que nous ferons connaître plus tard.

Laisant de côté la question des propriétés physiques et chimiques des eaux, soit du Rhône, soit des sources, M. Pigeon ne s'est appliqué qu'à l'examen de la question économique dans les systèmes en présence.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS UTILES DE LA VILLE DE LYON.

Séance du 19 juillet. — (Présidence de M. Montain.)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire procède ensuite au dépouillement de la correspondance et fait connaître les ouvrages envoyés en échange ou en hommage à la Société.

Une lettre de M. Henry, bibliothécaire de l'académie Léopoldine-Caroline des naturalistes de Bonn, annonce l'envoi de la collection des *Actes* de cette académie, formant vingt-quatre volumes.

M. Dohrn, président de la société entomologique de Stettin, annonce également l'envoi de la gazette publiée par la société de Stettin.

Une lettre de M. le conseiller Menoux fait connaître la création et l'organisation complète de la *Société d'horticulture pratique de Lyon*.

M. le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Mariot sur les apparences de la récolte de 1844 dans le département.

M. Jurie dit que les colzas, qui se développaient mal d'abord, ont cependant donné une assez belle récolte.

M. Bouchard-Jambon rapporte que chez lui les colzas, qui étaient très-beaux, ont été dévorés par les chenilles lorsqu'ils étaient en fleurs. Il fit alors couper toutes les tiges; ses colzas ont fleuri plus tard et ont donné beaucoup de graines. Dans sa localité, les vignes ont assez généralement peu de forme; mais cependant il est des points dans lesquels les vendanges paraissent devoir être abondantes. À l'appui de son opinion, il cite l'état de ses vignes situées à Brucin.

M. Thiollère dit que les vignes qui promettent peu sont néanmoins assez belles dans quelques endroits du Beaujolais, à la Chassagne entre autres.

M. le docteur Janson annonce que la commission des eaux a terminé son travail. M. Pigeon a communiqué son rapport dans la dernière réunion. En raison de l'importance et de l'opportunité de la question, de l'étendue des recherches et des études du rapporteur, M. Janson demande une séance extraordinaire et rapprochée, dans laquelle cet ouvrage puisse être soumis à la Société.

Cette proposition est appuyée.

M. le professeur Fournet lit ensuite la première partie d'un mémoire intitulé : *Du caractère d'association en minéralogie et en géologie*. L'analyse ne pourrait que donner une idée très-imparfaite de cette communication intéressante; les hommes de science pourront en prendre connaissance dans les *Annales* de la Société.

M. Lortet a distribué au printemps aux membres de la Société des graines d'une courge d'Égypte nommée *koussa*. Il présente une de ces courges qui a atteint la grosseur d'une forte bouteille, grosseur à laquelle on doit la manger. Plus tard, sa peau devient coriace, sa chair se liquéfie, tandis qu'au point indiqué c'est un excellent légume.

La parole est donnée à M. le secrétaire-général, qui lit des notes sur une plante d'ornement pour les jardins et sur quelques fruits nouveaux ou peu connus.

Les pétunias cultivés dans nos parterres sont déjà nombreux. Une nouvelle variété vient d'être obtenue par M. Willermoz, horticulteur distingué de notre ville. Son port particulier, son feuillage large et ondulé, ses rameaux rapprochés, les sépales de son calice étalées, larges et ondulées, ses grandes et belles fleurs fortement évasées, donneraient des caractères suffisants et bien tranchés pour l'isolier de son type, et auraient aisément permis à un amateur jaloux d'attacher son nom à une plante de créer frauduleusement une espèce distincte des pétunias, *subviolacea, splendens, grandiflora, latifolia, striata, flavescent, dubia*, etc., etc.

Si, à l'exception des *Reines Claude* et des *Mirabelles*, la plupart des prunes sont des fruits, qui, par leur saveur, méritent peu d'être recherchés des gourmets, il en est quelques-unes cependant qui ne doivent pas être comprises dans la réprobation générale; la prune *Monsieur Hâif* est de ce nombre. Elle mérite de figurer dans nos desserts; sa chair est d'un vert jaunâtre, fine, fondante, sucrée, légèrement amère, assez parfumée. Elle mûrit vers la mi-juillet; elle est rare dans le département.

Une autre espèce de prune excellente est la *prune royale de Tours*, connue dans nos environs sous le nom très-impropre de *prune-abricot*; elle est plus grosse et plus allongée que la petite *Reine Claude*, à laquelle elle

après les mesures extrêmes que nos agents ont été amenés à prendre à l'égard du consul Pritchard, le gouvernement ne revenait pas sur la résolution qu'il a prise de réintégrer la reine Pomaré dans son autorité, nous demanderions qu'on rappelât les marins et les soldats que nous avons en ce moment à Taïti. Mieux vaudrait certainement abandonner les îles de la Société que d'y rester dans la position honteuse où nous nous trouverions à la suite d'une double amende honorable envers la reine Pomaré et envers l'Angleterre pour les mesures que MM. Bruat et d'Aubigny ont dû prendre à l'égard de son représentant. Qu'on lise ce que publient sur ce point les feuilles anglaises, et l'on verra que les choses ont été poussées trop loin pour qu'il soit maintenant possible à la France de reculer. Quel que soit l'abaissement de notre cabinet dans sa politique extérieure, nous ne croyons pas qu'il puisse faire un pas de plus dans la voie des désaveux et consentir à une nouvelle concession vis-à-vis de l'Angleterre.

Voilà pour ce qui est de Taïti. Quant au Maroc, les affaires y ont pris également une tournure fort grave, et mille bruits de toute nature circulent à ce sujet. Le *Journal des Débats* cherche aujourd'hui à rassurer un peu l'opinion, ou du moins à l'empêcher d'aller en quelque sorte au devant, par la pensée, de toutes les difficultés qui peuvent surgir; il publie la note que voici :

« Les dernières nouvelles de M. le prince de Joinville sont du 19 juillet. S. A. R. était à Gibraltar.

« La flotte anglaise venait d'y arriver.

« Le prince attendait toujours la réponse de l'empereur de Maroc à l'ultimatum de la France. On ne comptait pas pouvoir la connaître avant le 26 ou le 27 juillet au plus tôt. »

Ainsi, d'après le *Journal des Débats*, point de nouvelles encore des négociations entamées avec l'empereur du Maroc. Mais, après tout, qu'importe le résultat de ces négociations? Ce n'est pas Abd-el-Kader qui est désormais maître de la situation, c'est Abd-el-Kader, et si ce que publie aujourd'hui le *National* ne s'est pas encore réalisé, au moins faut-il le regarder comme très-probable et très-prochaines les faits dont il parle.

« Une rumeur, dit le *National*, qui a causé une sensation assez vive, s'est répandue aujourd'hui à la chambre des pairs. On disait qu'à la suite d'un grand mouvement qui avait eu lieu dans toute la province de Fez, Abd-el-Kader avait été proclamé empereur du Maroc. »

Le *National* expose ensuite ainsi la situation des affaires :

« M. Drummont-Hay, consul de la Grande-Bretagne à Gibraltar, est arrivé à Maroc le 12 ou le 13, porteur de l'ultimatum du gouvernement français, et chargé de dire à l'empereur que s'il ne cédait pas aux conditions exigées, l'Angleterre cesserait d'intercéder en sa faveur. On attendait à Gibraltar le retour du consul vers le 25 juillet. La réponse que lui a faite l'empereur a dû être connue d'Abd-el-Kader et des cheiks berbères avant ce moment-là, et si l'empereur s'est rendu en effet aux instances du diplomate anglais, il serait très-possible que, dans l'état d'irritation où sont les musulmans, l'insurrection eût éclaté, inspirée par l'émir et tout-à-fait à son profit. »

Nous le répétons, si ces faits ne sont pas encore accomplis, on peut s'attendre à en recevoir au premier jour la nouvelle. Si Abd-el-Kader n'est pas encore empereur du Maroc, il est destiné par la force des choses à le devenir. Or, Abd-el-Kader devenant empereur du Maroc, il ne s'agit plus de traiter avec lui; c'est la guerre qu'il faut lui faire, et la guerre sur une grande échelle. Pendant qu'on ira l'attaquer jusqu'à Fez, il faudra bloquer et bombarder ses ports; il faudra s'en emparer, et faire, par exemple, pour Tanger ce que l'on a fait pour Alger en 1830. L'Angleterre nous le permettra-t-elle? se résignerait-elle à nous laisser nous établir en face de Gibraltar? Ce sont là des questions très-sérieuses, et qui ne se résoudreont peut-être que par la guerre. Nous avons fait tant de concessions depuis 1830 qu'il nous paraît bien difficile que notre condescendance puisse aller plus loin. Il est temps de s'arrêter, et s'arrêter n'est-ce pas s'engager dans les hasards de la guerre?

Voilà cependant où nous a conduits la politique de M. Guizot. Grâce à lui, la France n'a plus à choisir maintenant qu'entre une retraite honteuse à Taïti devant l'Angleterre et sur les frontières de Maroc devant Abd-el-Kader, qui a l'Angleterre derrière lui, et les périls d'une lutte dans laquelle nous nous serions présentés avec des chances bien plus favorables si la France, depuis quatorze ans, n'avait pas reculé toujours et partout.

Nos journaux officiels sont muets sur les affaires de Taïti. Il faut qu'elles nous soient apprises par des journaux anglais. Il faut que ce soit la presse de Londres qui nous envoie ses traductions boiteuses et ses injures contre M. Dupetit-Thouars et la France. Le calcul de M. Guizot est tout simple : le pays se fera une opinion d'après les exagérations britanniques, c'est-à-dire une opinion comme il la veut, une opinion anglaise.

Nous citerons presque toute la lettre que nous trouvons dans le *Times* d'aujourd'hui, en la faisant suivre des pièces à l'appui. Encore une fois, nous n'avons pas besoin de présumer le bon sens de nos lecteurs contre ces récits faits par des Anglais :

« Il y a quelque temps, ayant appris que ses sujets avaient quitté leurs maisons, qu'ils s'étaient rassemblés dans les montagnes, en proie à une vive irritation, la reine Pomaré a écrit une lettre qui a été saisie par le gouvernement français. On a fait de cette lettre un chef d'accusation contre la France. (Voir plus loin le n° 1.)

« Quelques chefs sont invités à se présenter, on s'empare de leurs personnes; un d'eux est chargé de fers. On les confine tous à bord de la frégate *l'Embuseade*. Une proclamation est publiée dix jours après (n° 2). Ces chefs s'étaient bornés à fuir, craignant le sort qu'avaient subi leurs amis. Le dimanche suivant, des soldats entrent dans une maison où résidaient les femmes du service de la reine; ils jettent leurs meubles et tous leurs effets par les fenêtres, les chassent, et finissent par faire de cette maison une prison. Ces pauvres gens sans asile se sont réfugiés dans la chapelle anglaise.

« Le gouverneur français a fait tout son possible pour mettre cette place en état de défense; il se vante qu'aucun navire n'y pourra pénétrer, si deux mois lui sont laissés pour compléter ses travaux. Sur la petite île, vis-à-vis du port, a été élevé un talus de douze pieds; quinze pièces de 32 y seront établies. On bâtit des casernes pour les artilleurs. On en bâtit une à l'entrée du port, et une batterie sera garnie de quatorze pièces de 8. On construit d'autres ouvrages derrière la ville, sur une hauteur. Le vaisseau de guerre français à vapeur a distribué la proclamation qui défend aux indigènes de passer sur l'isthme. On en a arrêté plusieurs qui retournaient chez eux; plusieurs ont tout perdu. Le gouverneur s'est rendu dans l'île avec 400 soldats pour ériger un fort et y établir du monde. Un Anglais a été avec lui comme pilote pour mener la frégate et le bateau à vapeur aussi loin que l'eau pouvait le permettre. Le gouverneur a publié une proclamation (n° 3) déclarant la ville en état de siège. Tous les officiers anglais sont obligés d'être à bord à huit heures. Hier au soir, on a trouvé des gens qui détruisaient tous les canots anglais. Quelques renégats, la honte du pays, sont seuls épargnés.

« Le propriétaire d'un bâtiment qui a vendu ce navire au gouvernement français, ne pouvant pas se procurer une maison anglaise, réside avec sa femme et ses enfants chez des indigènes. On lui a refusé des services qui lui étaient nécessaires, attendu l'état avancé de grossesse de sa femme. « Aucune exception ne peut être faite en votre faveur », telle a été la réponse du gouverneur.

« Un officier supérieur français, le commissaire-général, disait publiquement hier, en présence de quelques Anglais, que si les indigènes se soulevaient et étaient soutenus par les Anglais, il irait lui-même, le pistolet à la main, tuer M. Pritchard. (Suit un éloge pompeux de M. Pritchard, qui consacre aux Taïtiens, pour leur instruction religieuse, plusieurs heures du soir.)

« ... L'Angleterre subit-elle jamais une insulte comparable à celle qui lui a été faite hier au soir? (La lettre est datée de Papeiti, 6 mars.) M. Pritchard était sorti de chez lui pour se rendre à bord du bateau à vapeur anglais *le Cormoran*, pour rendre visite à quelques officiers; il n'avait que peu de pas à faire de sa porte jusqu'à la jetée. Le commandant de police, qui avait rôdé toute la journée autour de sa demeure, s'élança de la maison de garde, celle d'où les gens de la reine ont été expulsés; il n'avait pas de chapeau, tant il avait mis de précipitation. Il saute sur M. Pritchard et l'entraîne, suivi de quelques soldats. Aussitôt que nous avons connaissance de ce fait, le commandant du *Basilisk* et moi, nous nous rendons auprès de M. d'Aubigny, gouverneur. Il refuse de nous dire le lieu où M. Pritchard a été enfermé. Enfin il donne au lieutenant Hume un papier qu'il lit à haute voix. Ce papier était d'une si atroce nature, que nous convenons de n'en pas mentionner le contenu, redoutant l'alarme extraordinaire qu'il répandrait dans la famille de M. Pritchard et l'agitation qu'il produirait dans les masses de la population. Jugez donc de ma surprise quand j'ai appris ce matin que ce document était placardé sur les murs des différentes places publiques en langues française, anglaise et taïtienne (n° 4). »

La lettre que nous citons ici fait appel à la vengeance de l'Angleterre et injurie la France; elle continue : « La pièce ci jointe vous apprendra que M. Pritchard est retenu au secret. La prison est une misérable hutte en bois située derrière la maison du gouverneur, qui, depuis le bannissement de la reine, s'est logé dans le palais. »

N° 1. — Lettre de Pomaré aux chefs.

« Santé à vous tous ! Je vous fais savoir que notre vaisseau de guerre est prêt à partir; il a été renvoyé par l'amiral à Pahu. Il y a un petit vaisseau de guerre pour veiller sur nous; un autre vient. (Il s'agit ici des vaisseaux anglais.) N'écoutez pas les hommes qui veulent vous attrister en vous disant que nous ne serons pas aidés. La Bretagne (Britain) ne veut pas nous rejeter. Conduisons-nous bien et attendons que les dépêches arrivent.

« C'est ce que j'ai à vous dire. Qu'aucun rapport ne vous induise à faire le mal. Ne maltraitez nullement les Français. Ayez grande patience; prenez-moi pour modèle, et agissez comme moi. Prions tous Dieu qu'il nous délivre de nos maux, comme il délivra autrefois Ezéchiel. Paix à vous.

POMARÉ. »

N° 2. — Etablissement français dans l'Océanie.

« Au nom du roi des Français, le gouverneur des possessions françaises au peuple de Taïti.

« Paaniri, Kahiahou, Potavai et Feraïtone ont refusé d'entendre mes paroles de paix. En conséquence, je les déclare rebelles; leurs biens seront séquestrés. Huit jours leur seront donnés pour faire leur soumission. Le district qui leur a donné refuge sera frappé d'une contribution fixée selon son importance.

« Les personnes qui veulent conserver le maintien de la paix et des lois peuvent rester tranquilles sous la protection de la France. La sévérité des lois atteindra les coupables.

« Papeiti, 17 février 1844.

BRUAT. »

(La suite à après-demain.)

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :

« Nous devons à l'obligeance d'un honorable négociant de cette ville la communication d'une lettre qui renferme des faits de nature à attirer vivement l'attention du gouvernement et qui demandent une réparation immédiate. Le droit des gens a été violé au Pérou, de la manière la plus brutale, envers deux de nos nationaux. Dans l'état de trouble où se trouve ce pays, quelques individus ont été revêtus d'une autorité dont ils ont abusé contre deux Français placés sous la sauvegarde de notre pavillon. L'un d'eux, M. Giquaux, capitaine du *Châteaubriand*, a été incarcéré par leur ordre, et n'a dû sa liberté qu'à des représentations énergiques faites par le commandant du navire de l'Etat *la Triomphante*, M. Postel. Des excuses paraissent avoir été faites à cet officier pour une violation aussi manifeste des rapports de bonne amitié qui nous unissent avec le Pérou; mais quelques jours après, comme pour rendre cette réparation illusoire, un de nos compatriotes, M. Blondel, a été jeté en prison, et il a fallu l'intervention du contre-amiral Dupetit-Thouars, arrivé en rade sur la frégate *la Reine-Blanche*, pour obtenir son élargissement.

« Ces deux arrestations arbitraires peuvent compromettre d'une manière sérieuse les intérêts des Français qui ont formé dans ce pays des établissements commerciaux. Il est nécessaire que leur sûreté soit garantie, et si le ministère a quelque souci de l'honneur de la France, il prescrira sur-le-champ des mesures sévères pour qu'à l'avenir de semblables abus de pouvoir ne se renouvellent plus.

« Voici les détails qui nous ont été transmis de Taëna (Pérou), sous la date du 20 mars dernier :

« Nous sommes bien loin d'entrevoir un terme à ces fatales révolutions, fomentées par des prétendants qui tous pensent cacher leur ambition en protestant, chacun de leur côté, qu'ils soutiennent la cause de la justice. Aux dernières nouvelles, Castilla, le général en chef des soi-disant constitutionnels, était à Ayacucho, à 75 lieues de Lima. Le directeur suprême, Vivanco, avait des forces à peu près égales aux siennes, c'est-à-dire environ 3,000 hommes, de telle sorte qu'il est difficile de prévoir les résultats de ce malheureux conflit.

« Cette dernière révolution a épuisé entièrement les ressources du pays. La douane d'Arica est en lette pour une somme considérable. Malgré le long blocus qui a empêché l'introduction d'aucune marchandise sur notre place, la pauvreté générale a empêché les prix de se relever. Enfin, un décret de la Junte constitutionnelle, pour couronner l'œuvre, vient de créer deux rivaux au port d'Arica, en déclarant *pertos mayores* Ilo au nord et Iquique au sud.

« Le chef politique d'Arica vient de se permettre un acte arbitraire que nous signalons au gouvernement français.

« Dernièrement, c'est sur M. Giquaux, capitaine du *Châteaubriand*, qu'il a fait tomber les effets de sa haine.

« Ce navire avait été frété à Valparaiso pour porter des vivres à l'escadre bloquant le port d'Arica, et n'avait fait en cela qu'une chose tout-à-fait dans l'ordre et nullement contraire à la neutralité, d'après les usages reçus ici. Néanmoins, le blocus d'Arica ayant été levé, le *Châteaubriand* est entré au port, et le capitaine, pris au

moment où il débarquait tout tranquillement de son capot, est mené brutalement en prison. Deux jours après, et au moment où on allait lui faire enfourcher une mule et le mener à Taëna, a paru la corvette française *la Triomphante*, dont le commandant, M. Postel, a su parler énergiquement à notre préfet, qui lui a fait aussitôt toutes sortes d'excuses, et a relâché immédiatement M. Giquaux; mais le séjour du triste port d'Arica plait très-médiocrement à MM. nos officiers de marine, M. Postel et la corvette ont mis à la voile quelques jours après pour le Callao. Alors M. Iquain n'a rien eu de plus pressé que de se venger de sa mésaventure sur la personne de notre compatriote, M. Blondel, sous le plus frivole prétexte, et l'a tenu dix-neuf jours en prison. M. Blondel, notre compatriote de Bordeaux, n'a dû sa liberté qu'à l'arrivée de *la Reine-Blanche*, commandée par M. l'amiral Dupetit-Thouars. »

Le conseil d'arrondissement d'Orléans s'est distingué par les vœux qu'il a émis dans la première partie de sa session. Reconnaisant que, si la loi n'a pas donné aux conseils d'arrondissement des attributions bien étendues, ces conseils peuvent néanmoins, en travaillant sérieusement, exercer quelque influence sur les conseils-généraux, dont ils préparent les délibérations, il a demandé :

Le rétablissement des tours d'arrondissement pour les enfants trouvés ;

L'abolition ou du moins la diminution de l'impôt sur le sel ; La réforme postale et la fixation d'un tarif uniforme pour les lettres ;

L'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ; L'établissement d'une caisse de secours pour l'agriculture ;

La réforme électorale, l'adjonction de la deuxième liste du jury, l'éligibilité étendue à tous les électeurs et l'indemnité aux députés.

M. de Saint-Aignan, préfet du Nord, qui n'a jamais pu réussir à faire nommer un seul député ministériel par les électeurs de Lille, qui n'a pas de majorité au conseil-général, qui n'a pu empêcher la garde nationale de Lille de se donner pour chefs des hommes appartenant pour la plupart à l'opinion démocratique la plus avancée, M. de Saint-Aignan, en un mot, qui n'exerce aucune influence morale sur le département qu'il administre, vient cependant d'obtenir une petite victoire sur le *Journal de Dunkerque*, qui comparait devant la cour d'assises de Douai sous la triple prévention de diffamation envers M. de Saint-Aignan, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi et de provocation à la désobéissance aux lois.

C'est sur la plainte même de M. de Saint-Aignan que les poursuites avaient eu lieu, et c'est M. le procureur-général Roulland en personne qui a soutenu l'accusation.

Le jury a écarté les chefs de prévention relatifs à l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi et à la provocation à la désobéissance aux lois; mais il a reconnu le gérant du *Journal de Dunkerque* coupable de diffamation envers M. de Saint-Aignan. Il s'en est suivi une condamnation à un mois de prison et à mille francs d'amende.

M. de Saint-Aignan s'était constitué partie civile à l'audience, et il avait réclamé des dommages-intérêts. La cour n'a pas cru devoir faire droit à cette demande.

Le procureur-général avait jugé prudent de récuser douze jurés de Lille et de Dunkerque qui figuraient sur la liste, comme si l'on avait craint de les faire juges de la popularité de M. de Saint-Aignan.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

1° La loi relative au chemin de fer de Paris sur la frontière de Belgique et sur l'Angleterre ;

2° La loi relative à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon ;

3° La loi relative à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Rennes ;

4° La loi relative à l'exécution du chemin de fer de Tours à Nantes.

Voici le texte de l'adresse du barreau de Lyon à celui de Paris, relativement au conflit qui s'est élevé entre celui-ci et M. le premier président Séguier :

Messieurs et chers confrères,

Le barreau de Lyon s'est profondément ému de la lutte où vous a jetés l'atteinte grave portée à la dignité de notre profession.

Cette dignité est notre patrimoine commun. L'heureuse harmonie de nos rapports avec une magistrature toujours disposée à nous rendre en égards ce qu'elle reçoit de nous en respect, ne saurait contenir l'élan d'une solidarité confraternelle qui ne faillirait pas à l'épreuve.

Des noms tels que les vôtres, Messieurs et chers confrères, nous étaient de sûrs garants que les nobles susceptibilités de l'ordre avaient été bien comprises et seraient dignement défendues... Le scrutin de votre réélection, si éloquent par son admirable unité, est devenu le glorieux jugement de votre conduite.

Comme vos confrères de Paris, tous les avocats de France vous ont, au fond du cœur, unanimement réélus.

Tous partagent les sentiments qui vous servent de mobile et qui trouveront après l'élection un si digne interprète.

Tous sont heureux et fiers d'appartenir à un ordre qui donne de tels exemples d'indépendance, de modération et de fermeté.

Recevez, Messieurs, etc.

G. MAGNEVAL, bâtonnier; OCTAVE VINCENT, ancien bâtonnier, membre du conseil; FAVRE-GILLY, ancien bâtonnier, membre du conseil; HIPPOLYTE DESPREZ, ancien bâtonnier, membre du conseil; MARGERAND, secrétaire; BOISSIEUX, membre du conseil; P. HUMBLLOT, membre du conseil; J.-B. RAMBAUD, membre du conseil; A. VACHON, membre du conseil; DATTAS, membre du conseil.

Lyon, le 20 juillet 1844.

Chronique.

LYON.

Hier soir, vers les dix heures, on a trouvé dans la rue du Vieil-Remversé un enfant nouveau-né dont les langes étaient en fort bon état, mais sur lesquels n'existait aucune indication qui pût servir à le faire connaître.

Ce fait, qui se reproduit très-fréquemment dans notre ville, est le résultat de la fermeture du tour de l'hospice de la Charité; on le comprendra peut-être quand l'hiver sera venu et que de pauvres enfants ainsi exposés seront morts de froid.

— Des scènes de désordre ont eu lieu hier au théâtre des Célestins à l'occasion du deuxième début de M. Wable, qui vient remplacer M. Alexandre.

— Le *Recueil des actes administratifs* de la préfecture du Rhône contient l'arrêté suivant, daté du 25 juillet 1844 :

Art. 1er. Les conseils municipaux des communes de ce département seront convoqués pour le 4 août prochain, à l'effet de tenir leur troisième session ordinaire de 1844, qui sera close au plus tard le 13 du même mois.

Art. 2. A l'ouverture de la session, le conseil municipal de chaq

que commune nommera, au scrutin et à la majorité, un secrétaire choisi parmi ses membres.

Art. 3. Il délibérera ensuite sur tous les objets que le maire-président lui soumettra, en vertu des lois, des règlements généraux d'administration publique ou des instructions spéciales de l'autorité supérieure, et il pourra, en outre, dans la limite de ses attributions, s'occuper de toutes les affaires qui intéressent la commune.

— Il y a trois ou quatre jours que l'un des moulins flottants amarrés le long du cours d'Herbouville a coulé bas pendant la nuit. C'est un trou pratiqué par les rats, et dont on ne s'était pas aperçu, qui a occasionné cet événement. Les eaux du Rhône se trouvent en ce moment assez basses, en sorte que l'on n'a eu aucun accident à déplorer.

— Huit élèves du collège royal de Lyon ont été renvoyés dans leurs familles, à la suite des derniers désordres qui ont eu lieu dans cet établissement.

— Les épreuves pour l'admission à l'Ecole polytechnique commenceront à Lyon le 30 septembre prochain pour les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Allier, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire.

Les épreuves pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire auront lieu à Lyon le 21 septembre pour les candidats appartenant aux mêmes départements.

Chaque candidat sera examiné, comme les années précédentes, par deux examinateurs qui se succéderont à un intervalle de trois à cinq jours.

Les candidats à l'Ecole forestière seront examinés en même temps que les candidats à l'Ecole polytechnique et par les mêmes examinateurs.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LYON
du 1^{er} au 31 juillet 1844.

Effectif au 1 ^{er} juillet.	263
Admis pendant le mois.	14
Sortis pendant le mois.	16
Effectif au 1 ^{er} août.	261

Nouvelles Etrangères.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 6 juillet. — Le vice-roi est légèrement indisposé depuis quelques jours; mais, malgré son grand âge, cette indisposition ne donne pas d'inquiétude: on l'attribue à un simple refroidissement survenu à la suite des bains de mer dont il fait usage.

Ibrahim-Pacha, attendu depuis quelque temps déjà à Alexandrie, est arrivé hier; il s'est rendu directement au palais de Mehemet-Ali, qui lui avait envoyé sa voiture de parade pour le recevoir au débarquement. Cette première entrevue a été des plus cordiales, et ils ont passé toute la journée ensemble.

Ce matin, de bonne heure, Ibrahim-Pacha est retourné auprès de son père pour s'assurer par lui-même de l'état de sa santé, et ils ont eu ensemble une longue conférence qui a principalement roulé sur les réformes financières projetées, ainsi que sur divers sujets d'administration intérieure.

Ibrahim-Pacha jouit maintenant d'une santé parfaite, et ne se ressent en rien de sa dernière indisposition. Hier et aujourd'hui les autorités civiles et militaires ont été admises à lui présenter l'hommage de leurs respects.

Le fils aîné d'Ibrahim-Pacha et celui des jeunes fils du vice-roi qui doit aller en France pour y terminer son éducation sont attendus très-prochainement au Caire. On ne connaît pas encore l'époque de leur départ pour Marseille, mais on pense qu'elle ne

tardera pas à être fixée. Les deux jeunes princes seront accompagnés par une trentaine d'élèves de différentes armes qui continueront aussi leurs études en France.

Ibrahim-Pacha a différé son départ du Caire pour attendre le nouveau gouverneur-général d'Indes, auquel il a fait l'accueil le plus courtois. Sir Henry Hardinge a accepté un logement au palais d'Ibrahim-Pacha, et, pendant le court séjour qu'il a fait dans la capitale, il a été traité avec tous les égards et la distinction dus à son haut rang. Une garde d'honneur est restée attachée à sa personne; enfin rien n'a été négligé pour l'entourer de la considération et du respect attachés à ses importantes fonctions.

Sir Henry Hardinge est parti le 28 juin pour Suez, où il s'est embarqué sur le steamer *l'Indoustan*, qui doit le transporter à Calcutta. L'ex-gouverneur, lord Ellenborough, est attendu incessamment. Le vapeur *le Geyser*, qui est resté ici à sa disposition pour le conduire en Angleterre, est allé, en attendant, faire une petite excursion jusqu'à Beyrouth, d'où il ne tardera pas à revenir.

Les travaux du bassin ont dû être suspendus par suite du dérangement de la grande pompe destinée à le vider. On pense que cette suspension ne sera que provisoire. Mehemet-Ali parle toujours de faire exécuter le barrage du Nil aussitôt que le bassin sera terminé.

Dans le but de faciliter le commerce, le gouvernement vient d'adopter une mesure qui a été généralement approuvée; elle consiste à accorder aux négociants un délai de quarante jours pour le paiement des produits achetés aux enchères, moyennant toutefois le versement immédiat de 20 0/0 sur le montant de l'achat, pour servir de garantie en cas de résiliation de la part de l'acheteur.

Le Nil commence à croître d'une manière régulière, et bientôt notre dépôt de comestibles, totalement épuisé à l'heure qu'il est, sera de nouveau abondamment approvisionné.

La peste continue toujours, mais par intervalle, et parmi les soldats, dont la plupart sont campés hors des murs. En ville, il n'y a pas eu d'accident depuis long-temps.

Les affaires commerciales sont toujours d'une nullité complète. Le blé manque entièrement; l'orge est assez rare et se vend de 27 à 28 piastres l'ardeb.

ESPAGNE.

Voici ce qu'on lit dans la correspondance générale de Madrid, en date du 26 juillet :

« Les postes ont été relevés plus tard aujourd'hui. L'autorité avait, à ce qu'il paraît, quelques soupçons sur le dévouement d'un bataillon qui devait relever un poste. Il a fallu changer l'ordre du service, ce qui a amené deux ou trois heures de retard dans l'heure de relève des postes. Cette circonstance, naturellement, a fourni matière à de nouvelles conjectures, surtout en la rattachant aux arrestations opérées hier. L'article suivant du *Heraldo* est de nature à faire réfléchir :

« D'après les nouvelles qui sont parvenues à notre connaissance, la providence vient de nous sauver d'une effrayante catastrophe. Il ne s'agissait de rien moins que de mettre le feu aux casernes, et, à la faveur du premier moment de confusion, d'assassiner les officiers et les chefs, de se répandre aussitôt par la ville et de se livrer à toutes les horreurs du pillage. Ces affreux projets ont été déjoués par le zèle et l'activité de nos autorités militaires et politiques, et par l'admirable fidélité des troupes, qui ont résisté avec héroïsme à toute espèce de séduction. Parmi les personnes arrêtées cette nuit se trouve, dit-on, un fils ou neveu de don Alonso Cordero. »

Il paraît à peu près certain, d'après tous les rapports des personnes bien informées, que les exaltés avaient eu l'idée de faire quelque manifestation. Ils s'étaient adressés à des sergents qui avaient feint d'écouter leurs propositions, et qui, après avoir reçu leurs confidences et leurs piastres, s'étaient empressés de remettre

l'argent aux autorités, en dévoilant le complot et en en faisant connaitre les instigateurs. L'arrestation de M. Cordero a été la suite de ces dénonciations.

Il paraît que des ordres avaient été donnés pour procéder à l'arrestation du colonel Gandara, officier qui avait commandé l'es-jusqu'à ce moment. Un certain nombre de personnes sont, dit-on, compromises dans cette affaire. Les précautions militaires ont continué aujourd'hui en grande partie. L'hôtel des postes est parfaitement gardé. Toutes les troupes sont consignées. »

TURQUIE.

M. de Fock, consul-général de Russie à Alexandrie, s'embarque demain sur le paquebot français pour se rendre à son poste.

Le steamer de guerre français *le Ramier* est parti hier de Thérapia pour aller aux Dardanelles chercher M^{me} Piscatory, épouse du ministre de France en Grèce, qui vient passer quelques jours à Constantinople pour raison de santé.

RHODES, le 6 juillet. — Quelques bateaux pirates viennent de se montrer sur différents points des Sporades.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La Presse a publié, dès le mardi 30 juillet, la liste générale des récompenses distribuées le 29 aux exposants par le roi, sur la désignation du jury. C'est une idée heureuse et utile que d'avoir ainsi réuni, dans un double supplément qui peut se séparer du journal, tous les noms des industriels qui ont obtenu des encouragements. La plupart des exposants des départements auront appris leur sort par la lecture de la Presse qui a devancé même le *Moniteur universel*. La Presse prouve ainsi que son administration est constamment préoccupée du désir d'être agréable à ses abonnés.

Il a été fait un tirage extraordinaire de ce tableau synoptique. Les personnes qui s'abonneront à la Presse (42 fr. par trimestre, 146, rue Saint-Georges, à Paris) à partir du 1^{er} ou du 15 août, le recevront sans frais, en en faisant la demande directement à l'administration.

Après LE COMTE DE GUICHE, par M^{me} SOPHIE GAY, la Presse commencera vers le 15 août la publication en feuilletons de LA GUERRE DU NIZAM, roman indien, par M. MERY. Le talent jeté à profusion par ce charmant écrivain dans HEVA et dans LA FLORIDE, précédemment publiés par la Presse, garantit que LA GUERRE DU NIZAM sera, dans quelques jours, la lecture la plus intéressante et la plus recherchée.

AVIS.

Par suite des demandes qui lui ont été adressées, la commission du Cercle musical vient d'ajouter aux cours de l'école de chant qu'elle a fondée des classes spéciales pour les demoiselles. De nombreuses admissions ont été déjà prononcées.

Les cours auront lieu tous les jours de huit à dix heures du matin. Les personnes qui désireraient suivre ce cours peuvent se faire inscrire chez le concierge du Cercle.

COURS PRÉPARATOIRE AU BACCALAURÉAT

PAR MM. FERRAZ, LICENCIÉ ÈS-LETTRES,

Et Rougée, bachelier ès-lettres et ès-sciences.

Ce cours s'ouvrira le 16 août prochain. On y traitera successivement les différentes questions posées par le programme, en insistant de préférence sur celles qui offriront aux élèves le plus de difficultés.

Le cours aura lieu tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche, et la durée de chaque leçon sera de deux heures.

Le prix du cours est de 50 fr. par mois.

S'inscrire au domicile des professeurs, rue Saint-Côme, n. 8, au 5^e, de midi à deux heures.

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger, remèdes brevetés de Paris, instruments de chirurgie en gomme élastique, clyso-pompes de voyage en tous genres, appareils complets pour allaitement. — Grand dépôt chez LARDET, place de la Préfecture, 46, à Lyon.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, n° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE:

PAR ALPHONSE DUPASQUIER,

Chevalier de la Légion d'Honneur, professeur de chimie à l'Ecole publique industrielle de Lyon et à l'Ecole de Médecine, etc.

Trois volumes in-8°, avec planches sur bois intercalées dans le texte. — Paris et Lyon, 1844.

Le tome 1^{er} est en vente. — Prix : 9 fr. (10070)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 4.
VENTE FORCÉE.

Le mercredi sept août 1844, à dix heures du matin, sur l'avenue de Saxe, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant principalement en tables, secrétaires, commodes, buffet, chaises, briques, sacs de plâtre, tonneaux, bombes, tombereau, échelle double, etc. (4166)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 12.

VENTE FORCÉE.

Mardi six août 1844, à onze heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, il sera procédé à la vente forcée d'effets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, boiserie, tiroirs, ustensiles et objets de ménage, marchandises d'épicerie, vins fins, liqueurs, etc. Signé BRET. (4526)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lelundi cinq août, à l'heure de dix du matin, il sera procédé, à Lyon, sur la place des Cordeliers, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, tels que lits acajou avec sommiers, commode, pianos, chaises, fauteuils, bureaux, bibliothèque, ustensiles de ménage, etc. (3826)

M. CHAMBARD,
dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les ENBAUMER après leur guérison, et pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

ETUDE DE M^e ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, N. 1.

VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE MAISON

DIVISIBLE EN DEUX LOTS,

Sise à Lyon, rue et place de la Martinière.

Cette maison, nouvellement construite et bien agencée, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages. Le 6^{me}, formant pavillon, est entouré de balustrades en fer. Chaque étage est éclairé par six croisées à l'orient, sur la place du Marché, et par neuf croisées à l'occident, sur la rue de la Martinière où elle porte le n° 7.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots qui seraient desservis par une allée et un escalier communs.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n° 1, le mardi vingt août 1844, à l'heure de midi.

On pourra traiter antérieurement de gré à gré, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et avoir d'autres renseignements, en l'étude de M^e Rostain, ci-dessus indiquée. (9715)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbotat, rue Mulet, 2.

A vendre. — BON FONDS DE LIQUORISTE, bien situé au centre de la ville, bien logé, ayant toute aisance de travail. — Bail à volonté. — Location : 800 fr.

A vendre. — Grand nombre de propriétés et de fonds de commerce. (952)

MÊME BUREAU D'AFFAIRES.

A vendre pour cause de départ.

BON FONDS D'ÉPICERIE situé dans un bon faubourg. — Location : 500 fr. — Recette : 55 f. dans les beaux jours et 70 f. dans l'hiver. — Prix : 2,000 f. (925)

A LOUER DE SUITE.

UN GRAND MAGASIN de trente-cinq mètres de long sur treize de large et d'une hauteur proportionnée, situé avenue de Saxe, à côté la maison Jaquet, servant actuellement d'entrepôt de vin.

S'adresser, pour traiter, à MM. Marduel et Mauger, hôtel du Pré-aux-Clercs, aux Brotteaux. (2542)

DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien à LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes affections ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à M^{onsieur} V. VOUTRIER; Thury, M. BOUVIER; Vienne, M. MAMONIER; Saint-Etienne, M. PÉROUX; le Puy, M. TARDY; Valence, M. DREUX; Romans, M. GENISSIER; Montélimar, M. ROUX; tous pharmaciens. (8781)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'assurance est fixée pour chaque âge.



EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. E. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

A VENDRE.

à 5 1/5 p. 0/0 nets d'impôts.

PRAIRIE D'EMBOUCHE

de 16 hectares 48 ares 80 centiares.

S'adresser à M^e Couet, notaire à La Clayette (Saône-et-Loire). (9416)

LES HIRONDELLES

D'une marche supérieure à celle de tous les autres

Bateaux à vapeur de la Saône.

PARTENT TOUS LES JOURS

POUR CHALON

A 5 HEURES DU MATIN

ET POUR MACON

A 1 HEURE 1/2 APRÈS MIDI.

(7580)

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS

LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon est fixé à 1 fr. 50 c.

Pharmacie MACONS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (910)

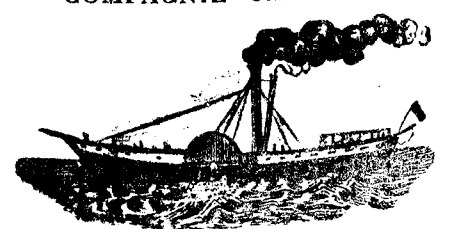
ARÈNE FRANÇAISE,

Située aux Brotteaux, aux angles du cours Lafayette et de l'avenue de Saxe.

L'incomparable MAZARD vient de s'engager pour lutter dimanche 4 août. Il disputera le prix de 500 fr. décerné au vainqueur de cette belle partie.

Le sieur CLERGEAUD vient de se faire inscrire pour concourir au prix de cette brillante représentation. M. le directeur invite les amateurs à vouloir bien l'honorer de leur présence, attendu qu'il n'a rien négligé pour cette représentation extraordinaire. (936)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



DU 1^{er} AU 10 AOUT,

LE SUPERBE BATEAU

LA DUCHESSE DE NEMOURS,

d'une marche supérieure à tous les autres bateaux.

PART TOUS LES JOURS IMPAIRS

POUR MACON ET CHALON.

à 5 HEURES 1/2 du matin. (7449)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOUSY FILS,
Rue Poulallerie, 49.